Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260304-DCM2026_1_1-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
## Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LAGADIC Matéo, LE MOIGNE Yves, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.
Procurations : MENU Marie-Hélène à GOURITIN Marie-Laure.
Absente excusée : RIOU Marie-Pierre.
Absents : GALK-PORSMOGUER Myriam, HOARAU Christine, LANDIER Morgan, ROSPART Olivier.

Secrétaire de séance : ARNAUD Véronique.

## N° 2026-1-1 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de clôture de 721 259.51 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 1 010 241.06 € en section d'investissement.
Une note de présentation brève et synthétique du compte financier unique est détaillée à l'Assemblée par Madame la Maire.

Sur proposition de Mme la Maire, Marie-Laure GOURITIN est élue présidente de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire s'étant retirée, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le compte financier unique de l'exercice 2025, qui fait apparaître un excédent de clôture de 721 259.51 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 1 010 241.06 € en section d'investissement.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

